



Rapport final

Construction d'une autoroute dans l'axe de la
Route 185
entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick

Tronçon Cabano - Nouveau-Brunswick

ÉTUDE SECTORIELLE RELATIVE AU MILIEU AGRICOLE

Juillet 2003

Consortium

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Michel-L. Caron	Directeur de projet
Jocelyn Ouellet, ing., Ph.D.	Directeur du bureau régional de Rivière-du-Loup
Bernard Fournier	Arpenteur-géomètre, M.ATDR
Sylvie Roy	Technicienne en géomatique
Catherine Mitchell	Technicienne en infographie
Diane Lachance	Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

Page

ÉQUIPE DE RÉALISATION

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	PORTRAIT AGRICOLE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DU TÉMISCOUATA.....	3
2.1	Exploitations agricoles.....	3
2.2	Revenus agricoles.....	4
2.3	Tendances économiques récentes dans la MRC de Témiscouata	5
2.4	Zonage agricole.....	7
2.5	Productions animales	8
2.6	Superficies cultivées.....	10
2.7	Production acéricole.....	11
2.8	Synthèse	13
3.	ZONAGE ET SOLS AGRICOLES DANS LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ.....	15
3.1	Zonage agricole.....	15
3.2	Potentiel agricole des sols.....	16
4.	DÉTAIL DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES.....	21
4.1	Mode de réalisation de l'enquête	21
4.2	Caractérisation des exploitations agricoles	22
4.3	Dynamisme des exploitants agricoles	24
4.4	Réactions des propriétaires agricoles	25
4.5	Propositions des propriétaires agricoles	31
4.6	Impacts anticipés du projet d'autoroute dans l'axe de la route 185	34
4.6.1	Perte de terres agricoles.....	29
4.6.2	Déplacement de la machinerie agricole.....	31

ANNEXE 1 – Liste des propriétaires rencontrés

ANNEXE 2 – Questionnaire destiné aux agriculteurs et aux propriétaires de terres agricoles

ANNEXE 3 – Plans montrant les déplacements de la machinerie agricole

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

		Page
Figure 1.	Potentiel des sols pour l'agriculture et zonage agricole	17
	- - - - -	
Tableau 1.	Caractéristiques des exploitations agricoles dans la région du Bas-Saint-Laurent	4
Tableau 2.	Revenus agricoles dans la région du Bas-Saint-Laurent	5
Tableau 3.	Tendances récentes de la production agricole de la MRC du Témiscouata entre 1997 et 2003	6
Tableau 4.	Caractéristiques du zonage agricole dans la région du Bas-Saint-Laurent	7
Tableau 5.	Unités animales (u.a.) produites dans la région du Bas-Saint-Laurent selon les principaux types d'élevage en 1997.....	10
Tableau 6.	Superficies cultivées (ha) dans la région du Bas-Saint-Laurent selon les principales cultures de 1997	10
Tableau 7.	Évolution des exploitations acéricoles dans les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent	12
Tableau 8.	Dénombrement des propriétaires exploitants agricoles dans le corridor de la route 185 entre Cabano et les frontières du Nouveau-Brunswick.....	23
Tableau 9.	Évolution des exploitations agricoles dans le corridor de la route 185 entre Cabano et les frontières du Nouveau-Brunswick.....	24
Tableau 10.	Résumé des réactions de l'enquête auprès des propriétaires de terres agricoles.....	26
Tableau 11.	Résumé des réactions de l'enquête auprès des propriétaires agricoles exploitants.....	27
Tableau 12.	Résumé des réactions de l'enquête auprès des propriétaires agricoles non exploitants.....	28
Tableau 13.	Perte de terres agricoles par tronçon en fonction des variantes.....	33

1. INTRODUCTION

La présente étude sectorielle poursuit deux objectifs. Premièrement, elle vise à présenter le portrait agricole général de la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata. Elle fournit ensuite les détails pertinents des rencontres avec les propriétaires et les exploitants agricoles aux abords de la route 185. Ainsi, en ayant à la fois des données sur les conditions locales et régionales de l'agriculture, de même que les réactions et les propositions des exploitants et propriétaires face au projet étudié, nous aurons en main tous les éléments voulus pour procéder à une bonne évaluation des impacts du projet et instaurer les mesures d'atténuation qui apparaissent comme étant les plus appropriées.

Pour la première partie, c'est-à-dire le portrait régional, nous avons examiné les données les plus pertinentes disponibles au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca et bureau de Notre-Dame-du-Lac¹), de même qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ, 1998 et 2002²). Ces instances compilent des données par MRC pour chacune des régions du Québec. Ce faisant, il a donc été possible de mettre en évidence les données se rattachant à la MRC de Témiscouata, laquelle est la seule à être directement concernée par le projet étudié. À retenir que la majorité des données du MAPAQ datent néanmoins d'un certain temps déjà puisqu'elles se basent sur les fiches d'enregistrement des producteurs agricoles de 1997. Certaines autres datent tout de même de 2003.

Avant de traiter de l'enquête auprès des exploitants, nous donnons un bref aperçu de la question du zonage agricole et du potentiel des sols pour l'agriculture au niveau du territoire étudié. Les données se rapportant à cette seconde section proviennent respectivement de la CPTAQ et de l'Inventaire des terres du Canada (ITC).

1. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 1999. *Portrait agricole de la MRC de Témiscouata*. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. 18 p.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Portrait agricole de la MRC de Témiscouata*. Présenté à l'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent.
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2002. *Rapport annuel de gestion 2001-2002*. Les Publications du Québec, Sainte-Foy. 118 p.
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 1998. *Rapport annuel 1997-1998*. Les Publications du Québec, Sainte-Foy. 91 p.

Finalement, nous donnons tous les renseignements pertinents qui sont issus de l'enquête auprès des agriculteurs. Cette enquête fut réalisée auprès de ces derniers au début du printemps 2003. Lors de cette enquête, nous avons colligé des informations sur les agriculteurs eux-mêmes, sur les productions animales et végétales en cause, sur les modalités d'opération des fermes et la question de l'accessibilité aux terres. En outre, l'enquête nous a permis de recueillir leurs réactions face aux différentes variantes étudiées, les propositions qu'ils formulent et les principaux impacts qu'ils appréhendent face au projet d'amélioration de la route 185.

2. PORTRAIT AGRICOLE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DU TÉMISCOUATA

2.1 Exploitations agricoles

Les quelque 2 400 exploitations agricoles enregistrées dans le Bas-Saint-Laurent procurent de l'emploi à environ 4 200 personnes (CPTAQ, 2002; MAPAQ, www.mapaq.gouv.ac.ca). Cela représente environ 8 % du nombre total de fermes au Québec et 7 % des emplois directement associés à l'agriculture dans la province. À titre indicatif, la région du Bas-Saint-Laurent se classe cinquième quant au nombre de fermes enregistrées dans chacune des 17 régions administratives du Québec, derrière la Montérégie (7 850), Chaudière-Appalaches (5 562), le Centre-du-Québec (3 708) et l'Estrie (2 697).

Contrairement à bon nombre d'autres régions, il appert que le nombre d'exploitations dans le Bas-Saint-Laurent n'a pas subi de baisse au cours des dernières années. Ce nombre va même au-delà de la relative stabilité puisqu'il a augmenté de 6 % de 1998 à 2002 (CPTAQ, 1998 et 2002), passant de 2 247 à 2 381 fermes pendant cette période. Parmi les MRC composant la région du Bas-Saint-Laurent, c'est celle de Témiscouata qui a contribué le plus à cette augmentation. De 1998 à 2002, le nombre d'exploitations a passé de 315 à 431, soit une croissance de 37 % (tableau 1). En 2002, la MRC de Témiscouata s'accapare 18 % de toutes les exploitations présentes dans le Bas-Saint-Laurent. À ce chapitre, elle n'est dépassée légèrement que par la MRC de Kamouraska (441 fermes pour une importance relative de 19 % en 2002).

La MRC de Témiscouata dépasse tout de même la MRC de Kamouraska en ce qui concerne la superficie totale occupée par les exploitations agricoles. Elle est d'ailleurs bonne première dans la région du Bas-Saint-Laurent, avec un total de plus de 66 000 ha occupés par les exploitations agricoles (tableau 1). Cela fait une moyenne avoisinant 140 ha par exploitation; ce qui est comparable à la moyenne régionale évaluée à 150 ha par exploitation.

Le tableau qui suit donne les principales caractéristiques des fermes pour chacune des MRC dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les points discutés ci-dessus relativement à la MRC de Témiscouata y sont également consignés.

Tableau 1
Caractéristiques des exploitations agricoles dans la région du Bas-Saint-Laurent

MRC	Dénombrement des exploitations en 1998		Dénombrement des exploitations en 2002		Superficie en 2002	
	Nombre	Poids dans la région	Nombre	Poids dans la région	Total des fermes	Moyenne par ferme
Kamouraska	456	20 %	441	19 %	50 818 ha	150,16 ha
La Matapédia	249	11 %	242	10 %	50 219 ha	115,23 ha
La Mitis	296	13 %	294	12 %	46 366 ha	207,52 ha
Les Basques	222	10 %	226	10 %	36 018 ha	157,70 ha
Matane	165	8 %	168	7 %	27 253 ha	159,37 ha
Rimouski-Neigette	253	11 %	271	11 %	37 786 ha	162,22 ha
Rivière-du-Loup	291	13 %	308	13 %	42 841 ha	139,43 ha
Témiscouata	315	14 %	431	18 %	66 223 ha	139,09 ha
Région Bas-Saint-Laurent	2 247	100 %	2 381	100 %	357 524 ha	153,65 ha

Source : CPTAQ, 1998 et 2002.

2.2 Revenus agricoles

Si les indicateurs venant d'être analysés permettent de considérer la MRC de Témiscouata sensiblement au même niveau que la MRC de Kamouraska au plan du dynamisme agricole dans le Bas-Saint-Laurent, l'examen des revenus agricoles annuels amène cependant à nuancer quelque peu ce constat. En fait, ces revenus sont pratiquement le double dans la MRC de Kamouraska par rapport à la situation vécue dans la MRC de Témiscouata.

Le tableau 2 présente les revenus agricoles par MRC. On y remarque que pour cet indicateur, la MRC de Témiscouata s'apparente plus à des MRC comme Rivière-du-Loup, Rimouski-Neigette, La Mitis et, dans une moindre mesure, La Matapédia. Toutes ces MRC ont des revenus agricoles de beaucoup inférieurs à ceux de la MRC de Kamouraska, mais qui sont tout de même passablement supérieurs à ceux des deux MRC qui ferment la marche, à savoir les MRC de Matane et Les Basques.

Tableau 2
Revenus agricoles dans la région du Bas-Saint-Laurent

MRC	Revenus de l'année 1997 (\$)
Kamouraska	60 922 600
La Matapédia	27 634 408
La Mitis	32 058 130
Les Basques	22 532 162
Matane	18 691 627
Rimouski-Neigette	31 872 525
Rivière-du-Loup	32 989 861
Témiscouata	32 792 900
Région Bas-Saint-Laurent	259 494 213

Source : MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca.

Il est vrai que les dernières données disponibles pour l'évaluation des revenus agricoles datent quand même d'un certain temps déjà, soit de 1997. Conséquemment, l'écart s'est possiblement resserré entre la MRC de Témiscouata et la MRC de Kamouraska, car la première a vu plus de 100 nouvelles exploitations s'implanter sur son territoire depuis la fin des années '90. Cependant, il est assez probable qu'un écart demeure toujours à l'heure actuelle entre ces deux MRC concernant les revenus agricoles.

2.3 Tendances économiques récentes dans la MRC de Témiscouata

La production agricole occupe le deuxième rang des activités économiques du Témiscouata et génère environ 470 emplois directs. On estime cependant que près de 1 500 personnes sont impliquées à un moment ou un autre dans l'exploitation agricole au Témiscouata. Le revenu généré par ce secteur d'activité se chiffre à 43 millions de dollars en 2003, ce qui est donc passablement supérieur aux 32,8 millions figurant au tableau 2 pour l'année 1997. Ainsi, ceci conforte l'hypothèse précédente à l'effet que l'écart s'est probablement resserré entre la MRC de Témiscouata et celle de Kamouraska en termes de revenus agricoles dans le Bas-Saint-Laurent.

Le tableau 3 donne un aperçu sommaire de la production agricole et des tendances entre 1997 et 2003 dans la MRC de Témiscouata. Les données de 2003 proviennent d'une enquête interne

effectuée par le bureau du MAPAQ à Notre-Dame-du-Lac. Ces données, qui ne peuvent être considérées comme des données officielles, donnent tout de même des indications intéressantes sur les tendances des productions agricoles dans la MRC.

Tableau 3
Tendances récentes de la production agricole de la MRC du Témiscouata entre 1997 et 2003

Production	1997				2003			
	Revenu	%	Producteurs	Emplois	Revenu	%	Producteurs	Emplois
Acéricole	9,4 M	28,6	140 ⁽¹⁾	104	19,8 M	46,1	266	N.D.
Laitière	13,1 M	39,9	104	161	14,5 M	33,7	83	N.D.
Autres	10,3 M	31,5	86	96	8,7 M	20,2	99	N.D.
Total	32,8 M	100,0	330	360	43,0 M	100,0	448	470

(1) Certains producteurs n'étaient pas enregistrés.

Source : MAPAQ, bureau de Notre-Dame-du-Lac.

On remarque que jusqu'à tout récemment, la production laitière était celle qui générait le plus de revenus dans la MRC de Témiscouata. Cette situation a quelque peu changé puisque c'est maintenant la production acéricole qui domine dans les revenus agricoles (la production acéricole dominait la production laitière peut-être même avant 1997 si on pouvait tenir compte des producteurs non enregistrés). Cette production a plus que doublé ses revenus dans le Témiscouata de 1997 à 2003, et le nombre de producteurs acéricoles y est passé de 140 à 266 pendant ce temps. C'est donc ce qui explique essentiellement la forte croissance du nombre d'exploitations agricoles dans le Témiscouata. Nous allons voir également plus loin que la croissance de la production acéricole dans cette MRC est amorcée depuis longtemps déjà. Des superficies de forêt publique auraient été libérées afin d'attirer de nouveaux producteurs acéricoles dans la MRC et auraient ainsi fortement contribué au développement de ce secteur.

Il reste que la première production animale de la MRC est sans contredit la production laitière. Toutefois, on note une baisse du nombre de fermes laitières ces dernières années. De 1997 à 2003, le nombre d'entreprises laitières est passé de 104 à 83. Cependant, les revenus auraient tout de même connu une augmentation de 10,7 %. Ce mouvement s'explique par des transactions sur les quotas d'une entreprise à l'autre. Les données du MAPAQ indiquent tout de même

qu'il y a eu une diminution, de 1998 à 2002, d'environ 5 % des quotas appartenant aux entreprises laitières de la MRC.

Les municipalités du Témiscouata ayant une bonne concentration d'agriculteurs sont réparties sur l'ensemble du territoire de la MRC. Par contre, on constate une moins forte concentration d'agriculteurs dans certaines paroisses. À ces endroits, la pression pour le reboisement des terres agricoles se fait alors ressentir plus fortement et contribue à accentuer la fragilité du milieu agricole.

2.4 Zonage agricole

Malgré une forte croissance du secteur acéricole, les données examinées au chapitre du zonage agricole laissent entrevoir que la MRC de Témiscouata n'est possiblement pas la MRC la plus dynamique de toutes celles qui composent la région du Bas-Saint-Laurent au plan agricole. Les données pertinentes à ce constat figurent au tableau 4.

Tableau 4
Caractéristiques du zonage agricole dans la région du Bas-Saint-Laurent

MRC	Superficie de la zone agricole	Proportion du territoire en zone agricole	Proportion de la zone agricole occupée par des fermes
Kamouraska	77 762 ha	34 %	65 %
La Matapédia	110 008 ha	20 %	46 %
La Mitis	87 819 ha	38 %	53 %
Les Basques	45 707 ha	41 %	79 %
Matane	49 124 ha	15 %	55 %
Rimouski-Neigette	52 690 ha	19 %	72 %
Rivière-du-Loup	80 355 ha	62 %	53 %
Témiscouata	127 244 ha	32 %	52 %
Région Bas-Saint-Laurent	630 709 ha	28 %	57 %

Source : CPTAQ, 2002.

De fait, le pourcentage d'occupation de la zone agricole par les fermes y est inférieur à la moyenne régionale, celui-ci étant le deuxième plus faible à l'intérieur du Bas-Saint-Laurent (52 %). À titre de comparaison, ce pourcentage est pourtant de 65 % ou plus dans trois MRC, soit dans celles de Kamouraska, Rimouski-Neigette et la MRC Les Basques. Sur ce point, il faut tout de même noter que la MRC de Témiscouata possède la zone agricole la plus étendue de toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent. Reste que cette MRC ne compte pas parmi celles qui ont le plus grand pourcentage de leur territoire en zone agricole non plus.

2.5 Productions animales

Les caractéristiques des principales productions animales dans la région du Bas-Saint-Laurent sont données au tableau 5; il s'agit des unités animales produites par type d'élevage. À l'instar de ce qui a été présenté auparavant, les chiffres sont donnés par MRC et le tout permet ensuite de positionner l'importance de la MRC concernée par le projet étudié par rapport à la dynamique agricole d'ensemble dans la région.

Le tableau 5 ne compile les données que pour les quatre productions animales les plus importantes du Bas-Saint-Laurent. À cet effet, il faut savoir que la production laitière domine largement le marché de cette région en y générant 56 % de toutes les recettes agricoles (données de 1997 du MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca). Pour ce qui est des entreprises d'élevage, viennent après coup les productions porcines et bovines (animaux de boucherie) avec respectivement 11 % et 7 % de toutes les recettes agricoles. Puis, l'élevage ovin est mentionné au tableau puisqu'il s'agit de la quatrième production animale en importance dans le Bas-Saint-Laurent (5 % des recettes agricoles). À propos de l'élevage ovin, il est pertinent de mentionner que cette région est la plus importante productrice de moutons et d'agneaux de tout le Québec (sa production compte pour le tiers de la production québécoise). Quant à elle, la production avicole est plutôt marginale dans le Bas-Saint-Laurent; c'est donc pourquoi elle n'y figure pas.

Lorsqu'on examine les données du tableau 5, on remarque que la MRC de Témiscouata ne compte pas parmi les territoires les plus importants de la région en termes de productions animales. Sur les huit MRC composant la région, elle arrive au sixième rang pour ce qui est de la production laitière, au troisième rang pour les bovins de boucherie, au septième rang pour la production de porcs et au huitième rang pour la production ovine. Nous l'avons vu, c'est néan-

moins la production laitière qui domine le territoire de la MRC de Témiscouata, suivie de près par la production de bovins de boucherie. Au cours des années '90, ces deux productions ont connu une baisse du nombre d'exploitants dans la MRC, laquelle fut tout de même compensée par un accroissement de la productivité des troupeaux. Fait important à mentionner aussi, la production porcine de la MRC de Témiscouata est fort probablement sous-estimée dans le tableau 4, car les données datent de 1997. Il appert que la croissance de la production porcine se serait poursuivie après cette date en raison du rôle structurant que jouait l'usine de transformation du porc implantée à Notre-Dame-du-Lac au début des années '90. Cette usine a été détruite en mai 2002 par un incendie et est maintenant reconstruite à Rivière-du-Loup. Cette relocalisation pourrait avoir un effet déstabilisateur sur la production porcine au Témiscouata. Au total, dans la MRC de Témiscouata en 1997, on comptait 104 entreprises laitières (maintenant plus que 83, voir tableau 3), 69 entreprises bovines, trois producteurs porcins et huit producteurs ovins.

Soulignons enfin que sur les quelque 10 000 unités animales produites en 1997 dans la MRC de Témiscouata, il y en avait environ le quart (25 %) qui était produit dans les trois municipalités traversées par le projet étudié, soit Dégelis, Notre-Dame-du-Lac et Cabano (MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca). Il est quand même d'intérêt de mentionner que le territoire de cette MRC est composé de 20 municipalités différentes. Des trois municipalités en question, c'est dans Notre-Dame-du-Lac et Dégelis que les productions animales étaient les plus importantes en 1997 (près de 1 500 unités animales dans Notre-Dame-du-Lac et plus de 900 à Dégelis). Les productions dominantes y étaient toujours la vache laitière, le bovin de boucherie et le porc (essentiellement dans la municipalité de Notre-Dame-du-Lac pour cette dernière production). C'est néanmoins la production laitière qui domine en bordure de la route 185.

Tableau 5
Unités animales (u.a.) produites dans la région du Bas-Saint-Laurent
selon les principaux types d'élevage en 1997

Type d'élevage	MRC								Total
	Kamouraska	La Matapédia	La Mitis	Les Basques	Matane	Rimouski-Neigette	Rivière-du-Loup	Témiscouata	
Production laitière	14 206	5 253	6 370	3 969	3 226	6 970	7 662	4 532	52 188
Production bovine	5 112	6 073	3 419	1 853	3 142	2 339	3 083	3 518	28 539
Production porcine	11 667	2 064	6 807	3 421	399	4 800	3 053	1 895	34 106
Production ovine	1 011	1 190	3 506	1 095	681	2 201	1 011	354	11 049
Total des productions les plus importantes	31 996	14 580	20 102	10 338	7 448	16 310	14 809	10 299	125 882

Source : MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca.

2.6 Superficies cultivées

Lorsqu'on examine la situation des productions végétales dans la MRC de Témiscouata (en faisant abstraction de l'acériculture, c'est-à-dire en considérant seulement les superficies cultivées), on fait sensiblement le même constat que pour les productions animales. En réalité, cette MRC n'est jamais parmi les plus importantes de la région du Bas-Saint-Laurent en termes de superficies cultivées. Elle arrive toujours entre le quatrième et le sixième rang au sein des MRC composant le territoire du Bas-Saint-Laurent, selon le type de culture en cause. Le tableau 6 illustre cette situation. Tous les types de cultures sont considérés dans ce tableau; la MRC de Témiscouata arrive au sixième rang des MRC du Bas-Saint-Laurent en termes de surfaces cultivées.

Tableau 6
Superficies cultivées (ha) dans la région du Bas-Saint-Laurent
selon les principales cultures de 1997

Type de culture	MRC								Total
	Kamouraska	La Matapédia	La Mitis	Les Basques	Matane	Rimouski-Neigette	Rivière-du-Loup	Témiscouata	
Fourrages	22 870	16 258	18 401	9 969	10 447	14 594	17 149	12 162	121 850
Céréales	9 190	7 240	2 777	5 193	3 719	5 168	7 848	3 751	44 886
Pâturages	2 985	3 285	7 386	2 161	2 458	2 209	1 807	2 704	24 995
Pomme de terre	231	7	99	161	47	174	198	66	983
Fruits/légumes	79	14	43	24	18	8	95	22	303
Total des productions les plus importantes	35 355	26 804	28 706	17 508	16 689	22 153	27 097	18 705	193 017

Source : MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca.

La plus grande partie des sols cultivés dans la MRC de Témiscouata est affectée à la production herbagère servant à l'alimentation des animaux (fourrages et pâturages), celle-ci occupant un peu moins de 80 % de toutes les terres cultivées dans la MRC. Le rendement moyen pour les fourrages est évalué à 5 500 kg/ha, tandis que celui du maïs-ensilage est évalué à 9 300 kg/ha (MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca). La production céréalière suit la production herbagère avec 20 % de terres en culture de la MRC. Parmi les productions céréalières dominantes, notons la présence de la culture de l'orge et de l'avoine. Les rendements de ces dernières cultures varient de 2 230 à 2 325 kg/ha. Finalement, quelques productions de fruits et légumes complètent le tout; la fraise et la pomme de terre étant les productions les plus importantes.

Encore une fois, à l'instar des productions animales, les trois municipalités traversées par le projet étudié s'accaparent une bonne partie des surfaces cultivées dans la MRC de Témiscouata. En 1997, c'est environ 5 350 ha de surfaces cultivées que l'on trouvait dans Dégelis, Notre-Dame-du-Lac et Cabano, soit l'équivalent de près de 30 % de toutes les terres en culture dans la MRC (MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca). Les surfaces cultivées demeurent toujours plus importantes dans les municipalités de Dégelis et Notre-Dame-du-Lac que dans Cabano. Pour ces trois municipalités, les surfaces réservées aux fourrages occupent entre 60 % et 65 % des terres en culture sur leur territoire respectif, celles dédiées aux céréales entre 20 % et 30 %, et celles consacrées aux pâturages entre 10 % et 15 %.

2.7 Production acéricole

Tout comme pour la MRC de Témiscouata, cette production joue un rôle important à l'échelle de tout le Bas-Saint-Laurent. À ce chapitre, soulignons qu'avec ses 3,7 millions d'entailles en 1997, la production acéricole du Bas-Saint-Laurent s'accaparait alors environ 15 % à 20 % de toute la production du Québec (MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca). Considérant les producteurs non enregistrés auprès du MAPAQ, le nombre total d'acériculteurs dans la région serait près de 1 000.

Au niveau de la MRC de Témiscouata, les constats suivants peuvent être ajoutés à ceux déjà énoncés précédemment (section 2.3) afin de démontrer la grande importance de la production acéricole sur son territoire. En effet, le tableau 7 permet d'ajouter certains constats en la

matière. D'abord, avec ses 2,5 millions d'entailles en 1997 (évalué à 4,1 millions d'entailles en 2003), la MRC s'accaparait plus du deux tiers (68 %) de toutes les entailles recensées sur le territoire du Bas-Saint-Laurent cette année là et en comptait cinq fois plus que sa plus proche poursuivante en la matière, soit Rimouski-Neigette. Ensuite, on remarque que c'est la MRC de Témiscouata qui a enregistré les plus fortes croissances quant à la production acéricole dans le Bas-Saint-Laurent de 1990 à 1997; le nombre d'entailles a plus que triplé pendant cette période, passant de 850 000 à 2 505 000. Enfin, si on considère les revenus en proportion du nombre d'entailles, la MRC de Témiscouata obtiendrait entre 65 % et 70 % de tous les revenus issus de la production acéricole sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, ce qui s'avère considérable dans les circonstances.

Tableau 7
Évolution des exploitations acéricoles
dans les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent

MRC	Nombre d'entailles en 1990	Nombre d'entailles en 1997
Kamouraska	N.D.	58 000
La Matapédia	65 300	43 080
La Mitis	N.D.	88 550
Les Basques	165 700	231 665
Matane	55 300	110 000
Rimouski-Neigette	N.D.	483 367
Rivière-du-Loup	55 300	155 800
Témiscouata	850 000	2 505 000

Source : MAPAQ, www.mapaq.gouv.qc.ca.

Toutefois, il faut préciser au lecteur que la production acéricole n'est pas tellement présente aux abords de la route 185. On y remarque la présence de seulement deux exploitations acéricoles, soit l'une au km 6 et l'autre au km 34 (voir les points kilométriques illustrés à la figure 1 et aux plans de l'annexe 3). Ni l'une et ni l'autre ne devrait être touchée par la construction de la nouvelle autoroute.

2.8 Synthèse

L'analyse des données régionales fait ressortir que le dynamisme agricole de la MRC de Témiscouata tient avant tout de la performance du secteur acéricole. À elle seule, cette MRC concentrerait un peu plus de 10 % de toutes les entailles dénombrées au Québec. Ce pourcentage est même conservateur, car il se base sur des chiffres de 1997 et il appert que la forte croissance des entreprises acéricoles du Témiscouata s'est poursuivie depuis la fin des années '90.

Pour ce qui est des autres productions du Témiscouata, il faut reconnaître que malgré l'ampleur de la zone agricole permanente qu'on y trouve, celles-ci jouent plutôt un rôle secondaire. Par exemple, à la lumière des données examinées, il appert que toutes les entreprises de productions animales réunies ne compteraient seulement que pour la moitié du nombre total de producteurs agricoles. D'ailleurs, la MRC de Témiscouata ne compte manifestement pas parmi les MRC les plus importantes en termes de production d'animaux sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Il en va également de même lorsqu'on considère les superficies cultivées.

Au demeurant, deux des trois municipalités traversées par le projet étudié, soit Notre-Dame-du-Lac et Dégelis, jouent un rôle de premier plan quant à la production d'animaux et à la culture des terres dans la MRC de Témiscouata. Les productions animales dominantes y sont la vache laitière, le bovin de boucherie et le porc, la vache laitière dominant aux abords de la route 185. Quant aux surfaces cultivées, il faut noter que même si la production herbagère y est dominante, les municipalités de Dégelis et de Notre-Dame-du-Lac sont celles qui concentrent les plus importantes productions céréalières de toute la MRC de Témiscouata.

3. ZONAGE ET SOLS AGRICOLES DANS LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

3.1 Zonage agricole

Les trois municipalités locales concernées par le projet d'amélioration de la route 185 ont toutes un territoire agricole protégé dans leurs limites respectives. Ce territoire agricole, protégé et établi en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), est d'ailleurs dominant dans la zone d'étude. En effet, le zonage agricole provincial couvre environ 52 % de la superficie de la zone d'étude, pour un total avoisinant 9 928,4 ha. Les limites du zonage agricole sont montrées à la figure 1.

D'abord, dans les limites de Cabano, presque toute la portion du territoire étudié se trouve en « zone verte ». Ensuite, à Notre-Dame-du-Lac, tout le territoire étudié, qui est en milieu rural et à l'extérieur du périmètre urbain, est pratiquement toujours en zone agricole provinciale. Pour cette municipalité, notons qu'il y a une bande riveraine au lac Témiscouata d'environ 125 m de largeur en dehors de la zone agricole entre le noyau urbain de Notre-Dame-du-Lac et la limite avec Cabano. De même, au sud de ce noyau urbain, tout le territoire compris entre la route 185 et le lac Témiscouata est à l'extérieur de la zone agricole, sauf pour la portion de territoire attenante à la limite de Dégelis où il n'y a qu'une bande riveraine au lac d'environ 125-150 m de largeur qui n'est pas comprise en zone agricole. Cette bande riveraine à l'extérieur de la zone agricole se poursuit alors jusqu'un peu au nord du noyau urbain de Dégelis.

Ainsi, tout le territoire de Dégelis compris entre son noyau urbain et la limite avec Notre-Dame-du-Lac, à l'exception de la bande riveraine mentionnée ci-dessus, est en zone agricole provinciale. Le territoire agricole protégé reprend après coup du côté sud de la rivière aux Perches et du périmètre urbain de Dégelis, pour se terminer environ 7 km avant la frontière du Nouveau-Brunswick. Dans ce secteur, le territoire agricole protégé s'étend même du côté est de la rivière Madawaska. Par contre, il y a une bande de terrain comprise entre cette rivière et la route 185 qui, elle, n'est pas intégrée en « zone verte ». Finalement, toute la portion comprise près du Nouveau-Brunswick, et correspondant à des sols de classes 7 et 0, est en dehors de la zone agricole provinciale.

3.2 Potentiel agricole des sols

Le territoire d'étude est entièrement situé dans l'ensemble géomorphologique du plateau appalachien. Le potentiel des sols par classe de l'ITC pour l'agriculture y est assez variable, les meilleures terres se situant avant tout le long du lac Témiscouata. Ce potentiel est cartographié à la figure 1, qui inclut également un tableau montrant les superficies des sols par classe et par municipalité.

On remarque d'abord que ce sont les sols de classe 4 qui dominent sur un peu plus de la moitié nord de la zone d'étude. Dans cette portion de la zone d'étude, les sols de classe 4 sont riverains du côté ouest du lac Témiscouata et sont situés de part et d'autre de l'actuelle route 185. On trouve également certaines parcelles de sols de classe 4 dans la portion sud de la zone d'étude, soit de chaque côté de la rivière Madawaska, en se dirigeant vers le Nouveau-Brunswick. Les sols de classe 4 de la portion sud occupent néanmoins des bandes beaucoup plus étroites de part et d'autre de la route 185 que ceux retrouvés au nord du noyau urbain de Dégelis. Au total, ces sols occupent une superficie de 8 301 ha dans la zone d'étude, soit environ 46,5 % de sa superficie totale. À préciser ici que la classe 4 comprend des terres de qualité moyenne pour l'agriculture, quoiqu'elle puisse aussi inclure des terres de moindre qualité. Les sols de cette classe ont des limitations qui restreignent substantiellement le choix des cultures. Ils requièrent aussi des mesures spéciales pour leur conservation à des fins agricoles : amendements, fertilisants et autres travaux assez importants de mise en valeur (ex. : épierrement).

Par ailleurs, il faut souligner que la moitié nord de la zone d'étude est également caractérisée par la présence d'une superficie non négligeable de sols de classe 3. La superficie de ces sols s'établit à 1 713 ha, ce qui équivaut à 9,6 % de la zone d'étude. À l'instar des sols de classe 4, ils sont localisés dans la portion riveraine du lac Témiscouata, toujours de part et d'autre de la route 185. Plus précisément, ils se concentrent dans la partie nord de la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, avec un léger débordement sur le territoire limitrophe de Cabano. Les sols de classe 3 sont eux aussi jugés comme étant des terres de qualité moyenne, mais ils offrent tout de même de meilleures possibilités culturales que les sols de classe 4 si des travaux d'épierrement et de drainage sont réalisés.

De son côté, la portion sud de la zone d'étude est dominée par des sols de classe 7, soit plus exactement la partie comprise entre le noyau urbain de Dégelis et la frontière du Nouveau-Brunswick. En réalité, les sols de classe 7 ne se prêtent pas à l'agriculture. On trouve également de ces sols dans la portion nord du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Lac, avec un léger débordement en zone agricole. Au total dans la zone d'étude, les sols de classe 7 couvrent une superficie de 5 778 ha; ils occupent ainsi 32,4 % de cette zone.

En plus, la portion sud de la zone d'étude est caractérisée par la présence de sols organiques. En termes de potentiel agricole, ces sols correspondent à la classe 0 et peuvent être employés pour des pratiques très spécialisées qui ne sont pas nécessairement en lien avec l'agriculture au sens propre du terme (ex. : récolte de tourbe). Ils se trouvent uniquement dans la zone humide identifiée entre le poste de transformation d'Hydro-Québec et la frontière du Nouveau-Brunswick, soit à l'ouest de la rivière Madawaska, le long de la route 185. Les sols de classe 0 ont une superficie de 256 ha dans la zone d'étude et couvrent donc 1,4 % de sa surface. Notons aussi la présence d'une mince bande de sols de classe 2 dans ce secteur, soit en marge des sols organiques, tout juste au km 0 à la frontière du Nouveau-Brunswick.

Ainsi, la zone d'étude est caractérisée par des sols dont le potentiel agricole varie de nul à moyen (classes 7, 4 et 3). Reste que les sols dont le potentiel agricole peut aller jusqu'à moyen dominant sur le territoire étudié (classes 3 et 4). À retenir que les sols de classes 3 et 4 sont, pour la plupart, présentement occupés par des exploitations agricoles. De fait, les parcelles de sols de classes 3 et 4 qui ne sont pas cultivées sont celles qui présentent le plus de contraintes au chapitre de la topographie. D'ailleurs, le relief défavorable à certains endroits est une des principales contraintes à l'agriculture sur le territoire étudié, l'autre étant la pierrosité des terres.

En référence à la figure 1, il faut enfin noter que la classe W correspond aux terres submergées, soit sur une base permanente (lits des lacs et rivières) ou soit sur une base périodique (hautes eaux, inondations). Avec la présence du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska qui inondent périodiquement, les terres de cette classe occupent près de 10 % du territoire d'étude.

4. DÉTAIL DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Comme pour les activités commerciales, une enquête directe auprès des exploitants agricoles a été réalisée au printemps 2003 pour être en mesure de bien apprécier les impacts que le projet de construction de l'autoroute dans le corridor de la 185 entraînera sur leur milieu. Avant de présenter les résultats de cette enquête, nous donnons ci-après certaines précisions sur ses modalités de réalisation.

4.1 Mode de réalisation de l'enquête

L'enquête auprès des exploitants agricoles s'est déroulée pendant les mois de mars et avril 2003. Le choix des personnes à rencontrer était basé sur les critères suivants :

- les propriétaires et/ou producteurs agricoles locataires des terres agricoles qui sont situées directement dans la nouvelle emprise prévue par le ministère des Transports (MTQ);
- les propriétaires et/ou producteurs agricoles locataires des terres qui sont contiguës aux travaux envisagés ou à la route actuelle;
- les producteurs agricoles qui utilisent ou traversent la route 185 avec de la machinerie agricole et qui seraient alors susceptibles d'être touchés par les travaux de réaménagement de la route 185.

Quarante-deux propriétaires et/ou exploitants agricoles ont été rencontrés pour l'enquête. La liste de ces personnes est présentée à l'annexe 1. Elle précise leur statut de producteur ou de propriétaire, leur provenance, les types de production qu'ils exploitent et les locataires des terres dont les propriétaires ne sont pas exploitants.

L'enquête a été effectuée par un professionnel résidant du secteur concerné à l'aide d'un questionnaire dont copie apparaît à l'annexe 2. À l'instar de l'enquête sur le milieu commercial, les rencontres se sont déroulées comme suit : le professionnel présentait le projet (variantes préliminaires, échangeurs, dessertes, etc.) aux personnes rencontrées et complétait le questionnaire avec eux. Bien que ce questionnaire était passablement élaboré et que les personnes ont eu parfois de la difficulté à répondre à certaines questions, il a tout de même permis de bien

caractériser les exploitations agricoles en bordure de la route 185 et de connaître leurs préoccupations face au projet de construction d'une autoroute.

4.2 Caractérisation des exploitations agricoles

Le tableau 8 dresse, pour chacun des tronçons concernés, une liste synthèse de l'occupation des terres qui sont situées le long de la 185. Ces trois tronçons sont respectivement du Nouveau-Brunswick à Dégelis (tronçon 1), de Dégelis à Notre-Dame-du-Lac (tronçon 2) et de Notre-Dame-du-Lac à Cabano (tronçon 3). L'occupation y est détaillée selon le chaînage (ou point kilométrique) du projet (voir plans de l'annexe 3). Les premiers constats que l'on peut dégager, entre autres à partir de ce tableau, sont les suivants :

- la majorité des exploitants agricoles font de la production laitière avec une culture de 1 à 2 ans de céréales et de 3 à 5 ans de fourrage pour répondre à leurs besoins;
- les secteurs où les propriétaires exploitent leurs propres terres représentent environ 35 % des portions des 3 tronçons à l'étude :
 - 13 % des 14 km du tronçon 1 (Nouveau-Brunswick - Dégelis);
 - 26 % des 13,5 km du tronçon 2 (Dégelis - Notre-Dame-du-Lac);
 - 100 % des 6 km du tronçon 3 (Notre-Dame-du-Lac - Cabano);
- plus de la moitié de cette présence se situe au tronçon 3;
- les bâtiments des propriétaires exploitants du tronçon 2 sont situés sur le chemin Neuf, la route de Packington et le Vieux Chemin; ces routes sont parallèles à la 185, et beaucoup d'entre eux ont à se déplacer ou à la traverser avec des machineries agricoles;
- les locataires des terres entre les km 8 à 14 sont, pour la plupart, des propriétaires exploitants établis le long du tronçon 2 (km 15,5 à 19).

Tableau 8
Dénombrement des propriétaires exploitants agricoles dans le corridor de la route 185
entre Cabano et les frontières du Nouveau-Brunswick

Localisation	Nombre d'exploitants par type d'exploitation				Notes
	Laitière	Bovine	Céréales	Oeufs	
Tronçon 1					
km 0 à 6					Zone forestière
km 6 à 8	1			1	
km 8 à 14					Terres en location
Tronçon 2					
km 15,5 à 19	7		1		
km 19 à 22					Terres en location
km 22 à 26					Zone forestière
km 26 à 29					Terres en location
Tronçon 3					
km 31 à 37	7	1			

Les agriculteurs rencontrés mentionnent que, depuis un certain nombre d'années, le parc agricole dans le secteur à l'étude, particulièrement pour le tronçon 3, est à pleine capacité. En d'autres termes, le territoire agricole est occupé à ses limites et ce phénomène oblige alors les exploitants à rechercher des terres qui sont plus éloignées que celles de leur premier lieu d'exploitation, même au-delà du corridor Cabano – Nouveau-Brunswick, ce qui explique que, durant la saison agricole de mai à octobre, il existe un mouvement important et incessant de machines agricoles dans la zone d'étude, particulièrement sur la route 185 où ces machines la longe ou la traverse. Précisons que les plans de l'annexe 3 illustrent les déplacements et trajets des machines agricoles par les producteurs qui cultivent les terres aux abords de la route 185.

4.3 Dynamisme des exploitants agricoles

Lors de l'enquête, on a pu constater un certain dynamisme des exploitants agricoles. En effet, le tableau 9 donne, pour chacun des tronçons, un aperçu de l'évolution des exploitations en fonction des paramètres de superficies, de bâtiments, de machineries et de troupeaux.

Pour le tronçon 3, on remarque une nette tendance vers une expansion des exploitations, plus particulièrement des machineries et des troupeaux. En ce qui concerne les superficies en culture et les bâtiments, le facteur limitatif semble être la disponibilité des terres agricoles.

Tableau 9
Évolution des exploitations agricoles dans le corridor de la route 185
entre Cabano et les frontières du Nouveau-Brunswick

Paramètres	Tronçon 1			Tronçon 2			Tronçon 3		
	D	S	A	D	S	A	D	S	A
Superficies		1			6			4	3
Bâtiments			1		6			5	2
Machineries		1			5	1			7
Troupeaux			1		5			1	6

D = Diminution
 S = Stable
 A = Augmentation

Le propriétaire exploitant du tronçon 1 poursuit ses projets d'expansion de ses troupeaux et bâtiments. Donc, seuls les exploitants du tronçon 2 seraient dans une période de stabilité de leurs exploitations.

De plus, il est important de noter que pour chacun des tronçons concernés lors de l'enquête, plusieurs propriétaires exploitants, qui doivent ou veulent céder leurs exploitations pour diverses raisons, tenaient à être accompagnés des personnes qui assumeront en principe la relève.

4.4 Réactions des propriétaires agricoles

Cette section vise à présenter d'abord les réactions des propriétaires agricoles en termes de commentaires et suggestions par rapport aux variantes étudiées dans le cadre du projet d'une autoroute entre Cabano et le Nouveau-Brunswick. Les variantes sont montrées aux plans de l'annexe 3. Les tableaux 10, 11 et 12 résument les différentes réactions. Les propositions formulées par les agriculteurs et propriétaires de terres agricoles sont, quant à elles, présentées dans la prochaine section.

Le tableau 10 présente les réactions d'une façon globale, sans distinction des propriétaires exploitants ou non exploitants, tandis que les tableaux 11 et 12 en font la distinction. Les résultats montrent, en particulier pour le tronçon 3, une différence de perception entre propriétaires exploitants et non exploitants. En résumé, on dégage les conclusions suivantes :

- aucun doute de la nécessité d'une autoroute pour améliorer la sécurité des usagers;
- la variante D4 du tronçon 1 est préférée des autres variantes;
- la variante C1 du tronçon 3 est préférée par les propriétaires non exploitants, tandis que la C2 est celle qui serait préférée par les exploitants si cette dernière variante pouvait être modifiée de manière à minimiser l'empiètement sur les terres agricoles.

Tronçon 1 : Nouveau-Brunswick à Dégelis, avec les variantes D1, D2, D3 et D4

La variante D4 serait préférée aux autres variantes. Le choix de cette variante s'impose à eux indirectement parce que les propriétaires ne voient que des aspects négatifs aux variantes D1 et D2. Les raisons suivantes sont invoquées :

- empiète sur les terres agricoles dans les deux cas;
- perturbe le milieu habité;
- fractionne les terres en deux;
- perte des plus belles terres agricoles;
- diminue les surfaces d'épandage et crainte du non-respect du bilan phosphore.

Les propriétaires ne se sentaient pas concernés par la variante D3.

Tableau 10
Résumé des réactions de l'enquête auprès des propriétaires de terres agricoles

Paramètres	Positives par tronçon									Négatives par tronçon								
	1					2		3		1					2		3	
	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2		
Agricole																		
Empiètement				1			1	2	3	3				9	10	4		
Fractionnement							3		2	2						8		
Accessibilité						1		2	3	3				5	2			
Valeur marchande							2							4	1	3		
Circulation des machineries agricoles						1								1	4			
Socio-économique																		
Milieu habité							2		1	1					6			
Commerce						3	2									1		
Villégiature																7		
Coût de projet								2										
Environnemental																		
Milieu naturel															1			
Faune																1		
Ambiance sonore								4						1	2	1		
Paysage							4									1		
Total				1		5	14	10	9	9				20	26	26		
Préférence				4		9	7											

Tableau 11
Résumé des réactions de l'enquête auprès des propriétaires agricoles exploitants

Paramètres	Positives par tronçon									Négatives par tronçon								
	1					2	3			1					2	3		
	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2		
Agricole																		
Empiètement								1	1	1					7	5	3	
Fractionnement																		
Accessibilité						1		2							2	1		
Valeur marchande							1								3	1	1	
Circulation des machineries agricoles						1												
Socio-économique																		
Milieu habité							1									2		
Commerce						2												
Villégiature																	2	
Coût de projet																		
Environnemental																		
Milieu naturel																		
Faune																		
Ambiance sonore								2										
Paysage																		
Total						4	2	5	1	1				13	12	6		
Préférence				1			1	5										

Tableau 12
Résumé des réactions de l'enquête auprès des propriétaires agricoles non exploitants

Paramètres	Positives par tronçon									Négatives par tronçon							
	1					2	3			1					2	3	
	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2	
Agricole																	
Empiètement				1			1	1	2	2				2	5	1	
Fractionnement							3		2	2						8	
Accessibilité									3	3				3	1		
Valeur marchande							1							1		2	
Circulation des machineries agricoles															1		
Socio-économique																	
Milieu habité							1		1	1					4		
Commerce						1	2									1	
Villégiature																5	
Coût de projet								2									
Environnemental																	
Milieu naturel															1		
Faune																1	
Ambiance sonore								2						1	2	1	
Paysage							4									1	
Total				1		1	12	5	8	8				7	14	20	
Préférence				3			8	2									

Tronçon 2 : Dégelis à Notre-Dame-du-Lac, sans variante

La majorité des exploitants doivent traverser la route 185 pour accéder à leurs terres agricoles. Aucun des propriétaires rencontrés ne doute de la nécessité d'améliorer la sécurité sur la route 185 et que ce projet d'autoroute peut constituer une force motrice pour le développement régional. Ils sont conscients qu'il n'y a pas beaucoup de choix de variantes dans le tronçon qui les concernent. Toutefois, le projet d'autoroute constitue pour eux un obstacle à leurs exploitations. Voici les réactions recueillies lors des rencontres :

- réactions positives :
 - améliore la sécurité;
 - moins de délai d'attente;
 - favorise l'implantation de nouvelles entreprises;
 - un besoin pour la collectivité régionale;
- réactions négatives :
 - perte de terres agricoles;
 - les acquisitions prévues entre les km 15,5 et 17 sont trop importantes;
 - perte d'accessibilité aux terres agricoles de part et d'autre de la 185;
 - augmentation de la circulation des machineries agricoles;
 - perte de la valeur marchande des parcelles se situant de l'autre côté de la route 185 et crainte que leurs exploitations deviennent moins rentables.

La majorité des propriétaires exploitants touchés par l'autoroute se situent entre les km 15,5 et 19. Quant aux propriétaires non exploitants, plusieurs résident sur le chemin du Lac; ils appréhendent une augmentation importante du bruit et suggèrent un tracé d'autoroute qui s'éloignerait de leur résidence.

Tronçon 3 : Cabano à Notre-Dame-du-Lac, avec les variantes C1 et C2

Les propriétaires exploitants de ce tronçon expriment des opinions différentes de ceux qui ne sont pas exploitants. Cette différence s'exprime également dans la préférence des variantes. Ces tendances apparaissent clairement aux tableaux 11 et 12.

Les exploitants auraient une préférence pour le tracé C2 conditionnellement à ce que ce dernier puisse longer le boisé le plus loin possible vers Cabano. De façon générale, la perte de la

valeur marchande et/ou de viabilité des parcelles entre l'autoroute et le lac Témiscouata est une des raisons secondaires comparativement à la valeur de leurs terres agricoles. De plus, le tracé C2 permettrait d'éliminer la perte d'accessibilité engendrée par le tracé C1.

Quant aux propriétaires non exploitants, leurs préoccupations sont différentes. Ils considèrent que la villégiature le long du lac doit être préservée et, contrairement aux exploitants, ne sont pas prêts à sacrifier leur perte de jouissance, même partiellement. La conservation des surfaces boisées le long du lac leur paraît capitale. Pour eux, le tracé C1 aurait moins de conséquence sur le paysage que le C2. Ils considèrent également que le tracé C2 porterait atteinte aux commerces le long de la route 185 (perte de visibilité).

Les différentes opinions exprimées sont les suivantes :

- en faveur de la C1 :
 - les terres gardent leur valeur marchande;
 - assure la visibilité et la survie des commerces;
 - limite l'empiètement sur les terres agricoles;
 - conserve la valeur marchande des terrains le long du lac;
 - permettra un développement plus harmonieux;
 - ne défigure pas le paysage;
 - garde le même environnement commercial;
 - évite de déranger les bâtiments des terres agricoles;
 - ne divise pas les terres en deux;

- en faveur de la C2 :
 - plus de tranquillité et moins de bruit pour les résidants le long de la route 185;
 - moins de propriétaires touchés par les acquisitions;
 - moins de perte de terres agricoles;
 - augmentation de l'accessibilité aux terres agricoles sans attente;
 - offre des vues panoramiques;
 - moins coûteux que C1;

- en défaveur de la C1 :
 - dérange beaucoup de personnes et les acquisitions seront importantes;
 - empiète sur les terres agricoles;
 - diminue l'accessibilité aux terres agricoles;
 - perte de tranquillité pour les résidents le long de la route 185;
 - les résidants seront incommodés par le bruit;

- augmente les trajets de circulation pour la machinerie agricole;
- l'exploitation des terres de l'autre côté de la route 185 devient moins rentable;
- . en défaveur de la C2 :
 - dérange l'environnement et crainte pour l'habitat faunique et aquatique;
 - moins d'attrait pour la villégiature et valeur moindre des terrains le long du lac;
 - divise les terres en deux sans toutefois éliminer l'empiètement sur les terres agricoles;
 - accessibilité réduite au boisé, aux résidences et aux rives du lac et activités récréotouristiques;
 - les terres agricoles restantes entre l'autoroute et le lac seront moins rentables;
 - le développement de la villégiature sera compromis;
 - entraînera la fermeture des commerces;
 - tel que proposé, il y a trop d'empiètement sur les terres agricoles et cet empiètement est aussi important que le tracé C1;
 - perturbe de manière importante le paysage.

4.5 Propositions des propriétaires agricoles

Plusieurs propriétaires ont apporté leurs suggestions d'aménagement de manière à répondre à leur problématique en particulier et également à la problématique des exploitations agricoles en général. Les suggestions sont présentées par tronçon et par variante qui ont généré de nouvelles propositions de la part des propriétaires et agriculteurs.

Tronçon 1

- . D1 et D2 :
 - devrait proposer un tracé qui éviterait le secteur résidentiel et toucherait un minimum de bâtiments;
 - devrait procéder à l'aménagement de passages de petits tracteurs et piétons pour accéder aux terres de l'autre côté de l'autoroute;
 - ne pas envisager la construction de l'échangeur entre les km 7 et 8.

Tronçon 2

- . L1 :
 - éloigner le tracé le plus loin possible des résidences le long du chemin du Lac;
 - prévoir la réfection du chemin du Lac;
 - aménager un passage pour les machineries agricoles au km 18;

- reprofiler la courbe au km 18;
- longer la rivière aux Sapins et le fronteau des lots entre les km 15,6 et 19.

Tronçon 3

- . C1 :
 - aménager un passage pour les machineries agricoles au km 36;
 - aménager un passage pour les machineries agricoles au km 31,1;
 - le bruit devrait être compensé par des mesures de mitigation;
 - l'échangeur du tracé C1 devrait être dans l'axe de la route Lizotte;
- . C2 :
 - le tracé devrait se rapprocher et longer le boisé jusqu'à Cabano, et prévoir des passages comme mesure d'accommodement.

4.6 Impacts anticipés du projet d'autoroute dans l'axe de la route 185

Selon les producteurs interrogés, le projet d'autoroute dans l'axe de la route 185 aura des impacts directs et indirects (et parfois combinés) sur le milieu agricole. Évidemment, ces impacts peuvent être négatifs ou positifs et ils peuvent en plus être perçus différemment d'un producteur à l'autre. Nous les avons regroupés sous deux rubriques différentes : perte de terres et déplacements de la machinerie agricole.

4.6.1 Perte de terres agricoles

La plus grande préoccupation des propriétaires exploitants est la perte de terres agricoles. Étant donné le dynamisme du milieu, la rareté des terres dans tous les tronçons du projet est un facteur limitant l'expansion des exploitations. De plus, avec les nouvelles normes environnementales sur l'épandage des fumiers, de nombreux exploitants anticipent une problématique au niveau du bilan phosphore.

Le tableau 13 donne un bref aperçu des pertes de terres agricoles occasionnées par les différentes variantes pour chacun des tronçons concernés.

Tableau 13
Perte de terres agricoles par tronçon en fonction des variantes

Paramètres	1					2	3	
	D1	D2	D3	D4	D5	L1	C1	C2
Superficie des pertes (ha)	23,2	23,2	25,6	5,4	29,6	15,8	58,3	46,5
% de perte par rapport aux terres en culture du tronçon	10,6	10,6	11,7	2,5	13,6	3,3	5,9	4,7

Le tronçon 3 est celui qui subit le plus de pertes de terres agricoles même s'il ne s'étend que sur 6 km. Les plus importantes proviennent de la variante C1 avec 58,3 ha de perte, représentant 5,9 % des terres en culture. Les pertes de la variante C2 sont aussi importantes avec 46,5 ha d'empiètement. Toutefois, pour cette dernière variante, un tracé optimisé qui longerait le boisé, tel que proposé par les agriculteurs exploitants, pourrait permettre de diminuer sensiblement les pertes observées. Il est important de noter que les terres en culture du tronçon 3 sont parmi celles qui offrent le meilleur potentiel agricole de la région du Témiscouata (voir section 3.2).

Toute proportion gardée, les pertes de 15,8 ha du tronçon 2 sont les moins importantes, celles-ci représentant seulement 3,3 % des terres en culture. La nouvelle autoroute chevaucherait l'axe actuel de la route 185, limitant ainsi l'empiètement sur les terres en culture et permettrait d'utiliser de plus le tracé de l'ancienne route 2, la route de Packington et le Vieux Chemin comme voies de desserte.

En ce qui concerne le tronçon 1, la majorité des pertes proviennent de l'empiètement sur les terres en culture du côté ouest de la route 185, entre Dégelis et le km 7. La variante D5 est celle dont l'empiètement est le plus important. À la différence des variantes D1 et D2, la variante D5 traverse des terres en culture entre les km 12,5 et 14. Il est important de mentionner que la variante D5 n'a pas été présentée aux propriétaires consultés. Cette variante a été élaborée après les consultations des agriculteurs et propriétaires. Quant à la variante D3, son empiètement sur des terres en culture est un peu plus important que les variantes D1 et D2; à partir des variantes D1, D2 et D3 au km 8, cette variante empiète sur des terres en culture avant de traverser la rivière Madawaska pour aller rejoindre la variante D4 au km 6,5. Finalement, la

variante D4 est celle qui perturbe le moins les terres en culture puisqu'elle traverse en majorité des terres publiques du côté est de la rivière Madawaska.

4.6.2 Déplacement de la machinerie agricole

Le sujet touchant la facilité de circulation des machines agricoles par les producteurs a suscité beaucoup de commentaires. Les plans en annexe 3 illustrent les déplacements et trajets des machines agricoles par les producteurs qui cultivent les terres aux abords de la route 185. Voici comment ils appréhendent la situation une fois le projet réalisé.

Tronçon 1

Les propriétaires qui exploitent les terres de ce tronçon proviennent du tronçon 2.

Les propriétaires provenant de la route de Packington exploitent majoritairement les terres qui sont situées du côté ouest de la route 185. Par conséquent, la construction d'une autoroute avec desserte améliorerait l'accessibilité à leurs terres en location. Cependant, les variantes D1, D2 et D3, telles que proposées présentement, empiètent sur une bonne partie de ces terres, rendant ainsi moins rentables leurs exploitations.

Quant aux propriétaires provenant du chemin Neuf, ils empruntent l'avenue Principale et le viaduc de la route 185 à la hauteur de la piste cyclable. La construction d'une autoroute ne viendrait pas perturber le déplacement de leurs machineries.

Tronçon 2

Les propriétaires exploitants sont situés de chaque côté de la route 185, du côté est sur le chemin Neuf et du côté ouest sur la route de Packington et le Vieux Chemin. Ils se sentent très concernés par la construction de la nouvelle autoroute puisqu'ils ont des parcelles en exploitation de chaque côté de la route 185. L'échange de parcelles entre propriétaires, à la lumière des entrevues effectuées, pourrait être possible pour certains propriétaires. Pour la plupart, à moins d'une relocalisation du tracé actuel, l'aménagement d'un passage agricole est une condition essentielle à la rentabilité des parcelles qui sont situées de l'autre côté de la route 185.

Tronçon 3

Ce tronçon est occupé en totalité par des exploitants agricoles. Il est celui dont le déplacement de machineries est le plus intense.

Dans l'éventualité du choix de la variante C1, celle qui longe le tracé actuel de la route 185, les propriétaires exploitants ont signifié que trois passages agricoles seraient nécessaires afin d'accommoder le déplacement de leurs machineries. Selon eux, ces trois passages devraient se situer autour des km 31, 33,5 et 36. Ces passages se retrouveraient ainsi aux endroits où il y a les plus fortes concentrations d'exploitants et permettraient alors de limiter les kilomètres parcourus avec la machinerie. Selon les exploitants concernés, l'échangeur prévu au km 34 devrait être déplacé vers le sud dans le prolongement de la route Lizotte, donnant ainsi accès à leurs propriétés du rang 3.

Toutefois, les propriétaires exploitants ont manifesté, dans une large majorité, une préférence marquée pour une optimisation de la variante C2 qui longerait le boisé à l'ouest du lac Témiscouata jusqu'à Cabano. Cette variante, tout en minimisant les pertes de terres agricoles, éliminerait totalement le problème d'accessibilité à leurs terres.

ANNEXE 1

Liste des propriétaires rencontrés

**ANNEXE 1
LISTE DES PROPRIÉTAIRES AGRICOLES RENCONTRÉS**

Kilo.	P. lot	Lot	Subd.	Nom	No	Rencontré	Exploitant (1) Non-exploitant (0)	Exploité par	Type de production
37.3	P	250		SENECHAL GAETAN / BISSONNETTE SYLVIE	213	Oui			
37.1	P	247		LEBEL LOUIS-MARIE	100	Oui	0		
37.1	P	248		LEBEL LOUIS-MARIE	100		0		
37.1	P	249		LEBEL LOUIS-MARIE	100		0		
36.8	P	10		MICHAUD DORIS	101	Oui	1		Bovine
36.75	P	246		FERME FLORENT CLOUTIER INC	225			16	
36.6	P	246		LEBEL RONALDO	226		0	16	
36.5	P	11		ST-HILAIRE GERARD / GUIMOND NICOLE	102	Oui	0		Plantation
36.5		11	1	ST-HILAIRE GERARD / GUIMOND NICOLE	102		0		
36.35	P	12		PELLETIER BERNARD	103		0	12	
36.35	P	13		PELLETIER BERNARD	103		0	12	
36.35	P	244		MICHAUD JOSEE	104	Oui	0		
36.35		244	1	MICHAUD JOSEE	104		0		
36.35	P	245		MICHAUD JOSEE	104		0		
36.15	P	14		9111-1971 QUEBEC INC	3	Oui	1		Laitière
36.15	P	15		9111-1971 QUEBEC INC	3		1		Laitière
36.15	P	16		9111-1971 QUEBEC INC	3		1		Laitière
36.15		240		9111-1971 QUEBEC INC	3		1		Laitière
36.15		241		9111-1971 QUEBEC INC	3		1		Laitière
36.15		243		9111-1971 QUEBEC INC	3		1		Laitière
36.15	P	17		9111-1971 QUEBEC INC	3		1		Laitière
35.8	P	19		FERME TRANSLIEU	4	Oui	1		Laitière
35.8		238		FERME TRANSLIEU	4		1		Laitière
35.8		239		FERME TRANSLIEU	4		1		Laitière
35.8	P	18		FERME LECLERC (1987)	234			12	
35.8	P	19		FERME LECLERC (1987)	234			12	
35.45	P	236		BROUSSEAU DIANE / BEAULIEU MARIO	236			4	
35.45	P	237		BROUSSEAU DIANE / BEAULIEU MARIO	236			4	
35.45	P	20		FERME MICLERC INC	249			13	
35.45	P	21		FERME MICLERC INC	249			13	
35.25		22		DUBE ONEIL	252		0	14	
35.2		234		LECLERC BENOIT	105		0	3	
35.2		235		LECLERC BENOIT	105		0	3	
35.05	P	23		LANG JEANNOT	6	Oui	0	4	
35.05	P	24		LANG JEANNOT	6		0	4	
35.05	P	25		LANG JEANNOT	6		0	4	
34.95		232		LECLERC ANTOINE	106		0	3	
34.95		233		LECLERC ANTOINE	106		0	3	
34.7	P	26		OUELLET MARIE-ANGE	107	Oui	0	14	
34.7		27		OUELLET MARIE-ANGE	107		0	14	
34.7		28		OUELLET MARIE-ANGE	107		0	14	
34.65	P	230		FERME FLORENT CLOUTIER INC	240			16	
34.65	P	231		FERME FLORENT CLOUTIER INC	240			16	
34.4	P	29		BOUCHER (famille)	9	Oui	0	13	
34.4	P	30		BOUCHER (famille)	9		0	13	
34.36		228		MICHAUD BERTRAND	108	Oui	0		
34.36	P	229		MICHAUD BERTRAND	108		0		
34.05		226		BELANGER NICOLE / LAVOIE DENIS	109	Oui	0	12	
34.05	P	227		BELANGER NICOLE / LAVOIE DENIS	109		0	12	
33.95	P	31		FERME LECLERC (1987)	12	Oui	1		Laitière
33.95		32		FERME LECLERC (1987)	12		1		Laitière

ANNEXE 1
LISTE DES PROPRIÉTAIRES AGRICOLES RENCONTRÉS

Kilo.	P. lot	Lot	Subd.	Nom	No	Rencontré	Exploitant (1) Non-exploitant (0)	Exploité par	Type de production
33.95		33		FERME LECLERC (1987)	12		1		Laitière
33.75	P	34		BELANGER REGINALD	110	Oui	0	12	
33.75	P	224		BELANGER REGINALD	110		0	12	
33.75		225		BELANGER REGINALD	110		0	12	
33.6	P	224		FERME MICLERC INC	256			13	
33.47	P	223		FERME LECLERC (1987)	263			12	
33.45	P	35		FERME MICLERC INC	13	Oui	1		Laitière
33.32		222		FERME MICLERC INC.	264			13	
33.25	P	36		FERME PREPIERRE LTEE.	14	Oui	1		Laitière
33.25	P	37		FERME PREPIERRE LTEE.	14		1		Laitière
33.2	P	221		FERME MICLERC INC	265			13	
33.1	P	38		LAVOIE DONAT	111	Oui	0		
32.9	P	39		BEAUPRE LYNE	267			14	
32.8	P	40		FERME PREPIERRE LTEE	268			14	
32.64	P	41		BEAUPRE LYNE	269			14	
32.35		214		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16	Oui	1		Laitière
32.35	P	215		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16		1		Laitière
32.35	P	216		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16		1		Laitière
32.35	P	217		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16		1		Laitière
32.35	P	218		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16		1		Laitière
32.35		219		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16		1		Laitière
32.35	P	220		FERME FLORENT CLOUTIER INC	16		1		Laitière
32.3	P	42		MARTIN JACQUELINE	112	Oui	1		
32.3	P	43		MARTIN JACQUELINE	112		1		
32.3	P	44		MARTIN JACQUELINE	112		1		
31.7	P	51		FERME MICLERC INC	13		1		
31.7	P	212		FERME MICLERC INC	13		1		
32.17	P	50		ALIMENTS BRETON INC.	293		0	13	
32.17		213		ALIMENTS BRETON INC.	293		0	13	
32.1	P	44		COMETE DANIELLE TREMBLAY	271	Oui	1		Horticulture
31.8	P	46		GARON GINETTE	113	Oui	0	23	
31.8	P	47		GARON GINETTE	113		0	23	
31.8	P	48		GARON GINETTE	113		0	23	
31.8	P	50		GARON GINETTE	113		0	23	
31.65	P	51		CLOUTIER JEAN-GUY / SAVARD SYLVIE	114		0	23	
31.55	P	51		CLOUTIER REJEAN	115	Oui	0	23	
31.23	P	52		PLOURDE MAURICE	22		0		
31.23		53		PLOURDE MAURICE	22		0		
31.23	P	54		PLOURDE MAURICE	22		0		
31.23	P	55		PLOURDE MAURICE	22		0		
31.23		210		PLOURDE MAURICE	22		0		
31.23		211		PLOURDE MAURICE	22		0		
31.1	P	54		CLOUTIER BERTHIER	23	Oui	1		Laitière
31.1	P	55		CLOUTIER BERTHIER	23		1		Laitière
31.1	P	56		CLOUTIER BERTHIER	23		1		Laitière
31.1		207		CLOUTIER BERTHIER	23		1		Laitière
31.1		208		CLOUTIER BERTHIER	23		1		Laitière
31.1		209		CLOUTIER BERTHIER	23		1		Laitière
26.7	P	95		LOUIS PROVENCHER	125	Oui	0	Gaétan Patoine	Céréales et fourrages
26.7	P	96		LOUIS PROVENCHER	125		0	Gaétan Patoine	
26.1	P	99		BOURGEOIS ROBERT	25	Oui	0		

ANNEXE 1
LISTE DES PROPRIÉTAIRES AGRICOLES RENCONTRÉS

Kilo.	P. lot	Lot	Subd.	Nom	No	Rencontré	Exploitant (1) Non-exploitant (0)	Exploité par	Type de production
21.65		152		FORTIN ROBERT	389	Oui	0	998	
21.4		149		THERIAULT JEAN-PAUL	390	Oui	0		Plantation
21.4		150		THERIAULT JEAN-PAUL	390		0		Plantation
21.4	P	151		THERIAULT JEAN-PAUL	390		0		Plantation
21.1		143		LAVOIE MAURICE	392				
21.1		148		LAVOIE MAURICE	392				
20.55		137		LAVOIE RODRIGUE	394	Oui	0		
20.55		137	A	LAVOIE RODRIGUE	394		0		
20.55	P	139		LAVOIE RODRIGUE	394		0		
20.55	P	140		LAVOIE RODRIGUE	394		0		
20.55	P	140	A	LAVOIE RODRIGUE	394		0		
20.25		141		LEBLANC RAYMOND	396		0	998	
20.25		142		LEBLANC RAYMOND	396		0	998	
20.05	P	140		KUEHNLE GEORGE-WESLEY	397		0	415	
20.05	P	141		KUEHNLE GEORGE-WESLEY	397		0	415	
19.1	P	132		KUEHNLE GEORGE-WESLEY	405		0	998	
19.1	P	133		KUEHNLE GEORGE-WESLEY	405		0	998	
19.1	P	134		KUEHNLE GEORGE-WESLEY	405		0	998	
19.1	P	135		KUEHNLE GEORGE-WESLEY	405		0	998	
18.7				BENOIT DUMONT	998	Oui	1		Laitière
18.6	P	153		OUELLET EMILIE	408	Oui	0	410	
18.35	P	155		MALENFANT ANDRE	410	Oui	1		Laitière
18.35	P	330		MALENFANT ANDRE	410		1		Laitière
18.1	P	156		MALENFANT YOLAINE R.	411			410	
18.1	P	328		MALENFANT YOLAINE R.	411			410	
18.1	P	329		MALENFANT YOLAINE R.	411			410	
18	P	157		LAVOIE RAYNALD / MICHAUD GUYLAINE	413	Oui	1		Laitière
18	P	158		LAVOIE RAYNALD / MICHAUD GUYLAINE	413		1		Laitière
18	P	159		LAVOIE RAYNALD / MICHAUD GUYLAINE	413		1		Laitière
16.6	P	115		LAVOIE RAYNALD / MICHAUD GUYLAINE	418			413	
17.5	P	320		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415	Oui	1		Céréales
17.5		321		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415		1		Céréales
17.5		322		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415		1		Céréales
17.5		323		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415		1		Céréales
17.5	P	324		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415		1		Céréales
17.5	P	121		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415		1		Céréales
17.5	P	160		FERME MARCEL-MARIE PICARD ET FILS	415		1		Céréales
17.15		117	1	PICARD FERNAND	416		0	415	
17.15		118	1	PICARD FERNAND	416		0	415	
17.15		119	1	PICARD FERNAND	416		0	415	
17.15		119	2	PICARD FERNAND	416		0	415	
17.15		120	1	PICARD FERNAND	416		0	415	
17.15		120	2	PICARD FERNAND	416		0	415	
17.15		120	3	PICARD FERNAND	416		0	415	
17				GÉRALD, YVON ST-PIERRE	999	Oui	1		Laitière
16.9	P	116		LECLERC JOSEPH / NEIL	417	Oui	1		Laitière
16.9	P	117		LECLERC JOSEPH / NEIL	417		1		Laitière
16.9	P	118		LECLERC JOSEPH / NEIL	417		1		Laitière
16.45	P	319		9045-0719 QUEBEC INC.	419	Oui	1		Laitière
16.45	P	318		9045-0719 QUEBEC INC.	419		1		Laitière
16.45	P	114		9045-0719 QUEBEC INC.	419		1		Laitière

**ANNEXE 1
LISTE DES PROPRIÉTAIRES AGRICOLES RENCONTRÉS**

Kilo.	P. lot	Lot	Subd.	Nom	No	Rencontré	Exploitant (1) Non-exploitant (0)	Exploité par	Type de production
16.2		316		DESCHENES GERALD	420	Oui	1		Laitière
16.2		317		DESCHENES GERALD	420		1		Laitière
16.2	P	318		DESCHENES GERALD	420		1		Laitière
16.2	P	111		DESCHENES GERALD	420		1		Laitière
16.2		113		DESCHENES GERALD	420		1		Laitière
15.8	P	312		DESCHENES GERALD	422			420	
15.8	P	313		DESCHENES GERALD	422			420	
15.8	P	314		DESCHENES GERALD	422			420	
13.85	P	42		BOIS G. DESCHENES ET FILS INC.	429		0		
13.85	P	43		BOIS G. DESCHENES ET FILS INC.	429		0	420	
13.85	P	44		BOIS G. DESCHENES ET FILS INC.	429		0	420	
13.85	P	45		BOIS G. DESCHENES ET FILS INC.	429		0		
13.63		43	47	VILLE DE DEGELIS	440		0		
13.3		45	3	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		45	4	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		46	3	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		46	3-2-1	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3	P	47		VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		46	3-2-2	VILLE DE DEGELIS	439		0	415	
13.3		46	3-2-3	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		46	6	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		46	7	VILLE DE DEGELIS	439		0		
13.3		46	8	VILLE DE DEGELIS	439		0		
12.45	P	49		BEAUPRE EUGENE	461	Oui	0	420	
12.45	P	50		BEAUPRE EUGENE	461		0	420	
12.23	P	51		LANDRY PATRICIA	467	Oui	0	420	
12.23	P	52		LANDRY PATRICIA	467		0	420	
12.23	P	50		LANDRY PATRICIA	467		0	420	
12	P	53		SOUCY HECTOR-M	477	Oui	0	415	
12	P	54		SOUCY HECTOR-M	477		0	415	
11.45	P	55		GILBERT JEAN-MARIE	487		0	415	
11.45	P	56		GILBERT JEAN-MARIE	487		0	415	
11.45	P	57		GILBERT JEAN-MARIE	487		0	415	
11.45	P	58		GILBERT JEAN-MARIE	487		0	415	
10.9	P	59		MALENFANT REAL	488	Oui	0	Roger Pelletier	
9.45	P	65		LEMIEUX BEATRICE	517	Oui	0	415	
9.2	P	66		DUBE JOSEPH L.P.	519	Oui	0		
9.2	P	67		DUBE JOSEPH L.P.	519		0		
8.9	P	68		GUERETTE SARTO / GUY	520		0		
8.9	P	69		GUERETTE SARTO / GUY	520		0		
8	P	70		DUBE HERMEL	521	Oui	1		Laitière, œufs
8	P	71		DUBE HERMEL	521		1		
8	P	72		DUBE HERMEL	521		1		
8	P	73		DUBE HERMEL	521		1		
8	P	74		DUBE HERMEL	521		1		

ANNEXE 2

***Questionnaire destiné aux agriculteurs
et aux propriétaires de terres agricoles***

**Construction d'une autoroute entre Cabano
et la frontière du Nouveau-Brunswick**

Amélioration du lien actuel de la route 185

Enquête auprès des exploitants agricoles

INFORMATIONS PRÉALABLES

Connaissance du projet d'une autoroute entre Rivière-du-Loup et le Nouveau-Brunswick: (Cochez)

OUI : _____

NON : _____

Si oui, faire préciser l'état des connaissances de la personne interviewée.

Peu importe le degré de connaissance du projet de l'interlocuteur, fournir les précisions requises pour que celui-ci en ait la connaissance la plus juste possible afin de répondre adéquatement aux questions qui suivent (contexte du mandat de TecSult et échéancier probable, tracés étudiés, types d'aménagement et emprises possibles, nouveaux accès et dessertes à envisager, etc.).

A. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

A-1 Localisation

Municipalité : _____ Rang : _____

Localisation du ou des lots (numéros) : _____
(Localiser les lots sur la carte annexée)

A-2 Identification du propriétaire

Nom du propriétaire : _____

Nombre de personnes au domicile : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Âge : _____

A-3 Bâtiments

Quels sont les types de bâtiments que l'on peut retrouver sur votre propriété et le nombre :

Maison (M) : _____, Étable (É) : _____, Porcherie (P) : _____, Poulailier (Po) : _____,
Grange (G) : _____, Cabane à sucre (C) : _____, Silo (S) : _____, Hangar (H) : _____,
Autres : _____ () : _____, _____ () : _____, _____ () : _____,

Localisez vos bâtiments sur la carte annexée selon les codes entre parenthèses (). Si vous possédez plusieurs bâtiments d'une même catégorie, veuillez également les localiser.

A-4 Utilités

Êtes vous rattaché au système d'aqueduc et d'égout municipaux? _____

Si non, votre approvisionnement en eau se fait comment ? : _____

Si vous possédez un puits, précisez le type, le nombre et localisez-les sur la carte annexée en indiquant le code :

Artésien (PA) : _____, de surface (PS) : _____

Y a-t-il des équipements sanitaires (fosse septique, champ d'épuration) sur votre propriété? Précisez le type et localisez-les sur la carte annexée selon un code : _____

A-5 Accès

Précisez les accès à votre propriété et localisez-les sur la carte annexe : Chemins publics (chPu), chemins privés (ChPr), Chemins sur servitude privée localisés chez un voisin (ChSPr), Sentiers forestiers (-----), autres (préciser) : _____ (), _____().

B. DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

B-1 Renseignements généraux

Vous êtes exploitant agricole à : 1- Temps plein 2- Temps partiel : _____ % du temps
 3- Vous louez vos terres agricoles à un tiers
 Depuis combien de temps l'entreprise/exploitation est-elle en activité ? _____ années
 Vos activités agricoles vous procurent environ _____ % de vos revenus totaux

B-2 Description des terres agricoles

No de lot	Tenure* (P/L) et date d'achat/location	Superficie totale (ha)	Superficie en culture (ha)	Superficie drainée ** (ha)/ qualité des sols(***)	Types de culture Rotation typique (année)				Objectif poursuivi par l'exploitant (∇)
					An 1	An 2	An 3	An 4	
>									

- > Commencer par le lot avec résidence et bâtiments de ferme (poursuivre la description des lots à partir du plus proche au(x) plus éloigné(s))
- * Tenure : P : propriétaire, L : locataire
- ** Localiser les superficies drainées sur la carte annexée (drains agricoles ou drainage en fossés)
- *** Qualité des sols pour l'agriculture: bon-moyen-pauvre (ex : bon : argileux sans pierre/moyen/pauvre (sablonneux avec roches)
- (∇) Exemple: production destinée à l'alimentation de bétail de ferme, à l'ensilage, à la vente, contractuelle, jachère, etc.).

Avez-vous des lots ou parties de lot en location : oui _____ non _____

Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées du locataire afin de nous aider à évaluer l'étendue de la problématique d'exploitation?

Pouvez-vous nous fournir une copie de votre plan de ferme : oui _____ non _____

Y a-t-il des surfaces cultivables disponibles pour achat ou location dans l'entourage immédiat de vos lots : ()

- 1- Plusieurs
- 2- Un certain nombre
- 3- Peu
- 4- Pas du tout

Avez-vous réalisé des améliorations foncières (ex. : drainage, épierrage, fumier, brise-vent, etc.) précisez lesquels, sur quel(s) lot(s) et l'année des travaux

Précisez si vos activités de production sur les terres concernées sont soumises à des règlements ou dispositions particulières vis-à-vis de :

- votre municipalité (ex : zonage de production, distances séparatrices)?
- votre MRC (ex : règlement de contrôle intérimaire)?
- Ministère de l'Agriculture ou CPTAQ (ex : zonage agricole, exclusion ou inclusion en « zone verte », autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole)?
- Ministère de l'Environnement (ex : normes environnementales, plans de fertilisation)?
- Autres :

Quel est le chiffre d'affaires annuel de votre exploitation en 2001 et 2002 ? (activités agricoles et connexes) 2001 : \$_____ ; 2002 : \$_____.

Quel est l'évolution moyenne de votre chiffre d'affaires annuel au cours des cinq (5) dernières années ? _____%/5 ans.

Avez-vous des clients (ou des compagnies) qui fréquentent votre exploitation en situation de transit (dont l'origine et la destination sont à l'extérieur de votre localité) ? (ex : camion de la Coopérative, camion de collecte de lait, ...) *Indiquer lesquels et leur fréquence.*

B-3 Production animale et pâturage : s/o : _____

Si vous avez des animaux, complétez cette section sinon passez à la suivante. s/o : _____

Animaux		Pâturage Localisation (no. de lot)**
Catégorie *	Nombre	

* 1- Bovin laitier, 2- Bovin boucherie, 3- Porc, 4- Volaille, 5- Ovin, 6- Autres : _____

** Localiser les pâturages sur la carte annexée

S'il y a des traverses d'animaux (TA), veuillez les localiser sur la carte annexée et indiquez la fréquence d'utilisation selon la numérotation suivante :

1- Quotidienne, 2- Hebdomadaire, 3- Mensuelle, 4- Saisonnière. (Ex. : TA-1)

L'approvisionnement en eau des troupeaux au pâturage se fait à partir : Conduite d'eau (CE), Sources naturelles (SN), autres : _____ (), _____ (), _____ ().

Localisez ces éléments sur la carte annexée en utilisant la codification entre parenthèses.

Si vous possédez un ou des champ(s) d'épandage (Ép), veuillez le ou les localiser sur la carte annexée selon le code entre parenthèses. s/o : _____

Préciser les équipements utilisés pour l'épandage :

Avez-vous suffisamment de terre pour l'épandage de vos fumiers en accord aux nouvelles dispositions environnementales ?

B-4 Machinerie agricole

Description	Poids (lbs)	Long. (pi)	Larg. (pi)	Haut. (pi)

S'il y a, selon vous, des problèmes reliés à la circulation de la machinerie agricole sur le réseau routier actuel, veuillez en préciser la nature : s/o : _____

Avez-vous des ententes avec des producteurs dans le voisinage pour une utilisation commune de machinerie, outillage, bâtiment, terre ou autres : oui ___ non ___ parfois ___
Précisez :

B-5 Impacts du projet sur vos activités agricoles

Commentez ou énumérez brièvement quels sont, à vos yeux, les impacts négatifs et positifs qu'aura le projet sur vos activités agricoles (circulation, accès, surface utilisable, création d'enclaves, etc.) : s/o : _____

B-6 Évolution de l'exploitation agricole au cours des 5 dernières années

Superficie : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Bâtiments : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Ajout : Indiquez à côté du code du bâtiment localisé sur la carte annexée un « A » s'il a été ajouté au cours des 5 dernières années (Ex. : É-A pour Étable ajoutée).

Agrandissement ou rénovation :

Indiquez à côté du code du bâtiment localisé sur la carte annexée un « R » s'il a été rénové ou agrandi au cours des 5 dernières années (Ex. : É-R pour étable rénovée ou agrandie).

Machinerie : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Troupeau : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Si vous avez modifié vos types de production au cours des 5 dernières années, énumérez ceux que vous pratiquiez avant : s/o : _____

C. ÉRABLIÈRES - TERRES BOISÉES

C-1 Description de l'érablière/boisé (s/o : Érablière _____; Boisé : _____)

No de lot	Tenure* (P/L)	Superficie totale (ha, âcre, arpent)	Superficie boisée ** (ha)	Composition du boisé*** et proportion (%)

* Tenure : P : propriétaire, L : locataire

** Localiser les superficies sur la carte annexée en utilisant les codes de composition et numéroter vos peuplements

*** Composition : Er : érablière; R- Résineux, Fi- Feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc), Ft; Feuillus tolérants (érable, bouleau jaune, autres feuillus durs)
Pour les forêts mixtes, utilisez deux des codes précédents en plaçant en premier l'essence dominante.
Stades de croissance : m- mature, j- jeune, r- régénération
Ex : Résineux mature : Rm

Avez-vous des lots ou parties de lots en location : oui _____ non _____

Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées du locataire afin de nous aider à évaluer l'étendue de la problématique d'exploitation?

Si vous faites ou louez vos érablières/boisés pour des travaux d'aménagement et d'exploitation acéricole/forestier, veuillez répondre aux questions qui suivent.

C-2 Aménagement et exploitation acéricole/du boisé s/o : _____

Vous êtes exploitant à : 1- Temps plein _____, 2- Temps partiel : _____ % du temps
3- Vous louez vos boisés à un tiers

Possédez-vous le statut de producteur acéricole et/ou forestier : _____

Faites-vous appel aux programmes d'aide à la forêt privée pour l'aménagement de votre érablière/boisé, et si oui, par l'intermédiaire de qui ou de quel organisme? _____

Quel volume mettez-vous en marché annuellement, précisez les unités (Érable : litres, kg (produits transformés); Bois : m³ sol, m³ app., corde, cordon (bois de chauffage)) :

Production de bois et sous-produits :

Pâte : Résineux : _____ Feuillus : _____ Total : _____
 Sciage : Résineux : _____ Feuillus : _____ Total : _____
 Bois de chauffage : Résineux : _____ Feuillus : _____ Total : _____
 Autres (préciser) : _____
 Résineux : _____ Feuillus : _____ Total : _____

Aménagement des érablières/boisés

Érablière :

No de peuplement	Tenure* (P/L)	Nombre d'entailles (actuelles/prévues)

* Tenure : P- Propriétaire, L- Locataire

Boisé/aire sylvicole :

No peuplement*	Dernier traitement sylvicole ou de récolte actuel et au cours des 5 prochaines années	Superficie traitée (ha)

C-3 Machinerie

Description	Poids (lbs)	Long. (pi)	Larg. (pi)	Nombre

S'il y a, selon vous, des problèmes reliés à la circulation de la machinerie sur le réseau routier actuel, veuillez en préciser la nature : s/o : _____

Avez-vous des ententes avec des producteurs dans le voisinage pour une utilisation commune de machinerie, outillage ou autre : oui : _____ non : _____ parfois : _____

Précisez :

C-4 Impacts du projet sur vos activités acéricoles/forestières

Commentez ou énumérez brièvement quels sont, à vos yeux, les impacts négatifs et positifs qu'aura le projet sur vos activités acéricoles/forestières (circulation, accès, surface utilisable, création d'enclaves, etc.) :

C-5 Évolution de l'exploitation acéricole/forestière au cours des 5 dernières années

Superficie : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Bâtiments : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Si vous avez modifié vos types de production sur vos érablières/boisés au cours des 5 dernières années, énumérez ceux que vous pratiquiez avant : s/o : _____

Ajout : Indiquez à côté du code du bâtiment localisé sur la carte annexée un « A » s'il a été ajouté au cours des 5 dernières années (Ex. : C-A pour Cabane à sucre ajoutée).

Agrandissement ou rénovation : Indiquez à côté du code du bâtiment localisé sur la carte annexée un « R » s'il a été rénové ou agrandi au cours des 5 dernières années (Ex. : C-R pour Cabane à sucre rénovée ou agrandie).

Équipement : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

D. AUTRES UTILISATIONS DES TERRES

D-1 Utilisations personnelles

Mises à part les activités dont il est question dans les sections précédentes, précisez à quelles autres fins vous utilisez personnellement vos terres, soit le type d'activité (exemple : randonnée (ex : VTT, ...), chasse, foire agricole, panneaux-réclame, etc.) et le nombre de jours annuellement :

D-2 Utilisation par d'autres

Mises à part les activités dont il est question dans les sections précédentes et les autres activités que vous pratiquez personnellement sur vos terres, est-ce que d'autres que vous utilisent vos terres pour d'autres activités telles que la randonnée, le camping, la chasse, etc.? Précisez l'activité et le nombre de jours annuellement :

Est-ce que vous avez des ententes avec des voisins pour le développement de ces autres activités ou le partage des terres?

1- oui _____ 2- non _____. Lesquels ? _____

D-3 Impacts du projet sur vos autres activités

Commentez ou énumérez brièvement quels sont, à vos yeux, les impacts négatifs et positifs qu'aura le projet sur vos autres activités (circulation, accès, surface utilisable, création d'enclaves, etc.) :

D-4 Évolution de l'utilisation des terres pour d'autres activités au cours des 5 dernières années

Superficie : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Bâtiments : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Ajout : Indiquez à côté du code du bâtiment localisé sur la carte annexée un « A » s'il a été ajouté au cours des 5 dernières années (Ex. : É-A pour Étable ajoutée).

Agrandissement ou rénovation : Indiquez à côté du code du bâtiment localisé sur la carte annexée un « R » s'il a été rénové ou agrandi au cours des 5 dernières années (Ex. : É-R pour étable rénovée ou agrandie).

Équipement : 1- Diminution : _____, 2- Augmentation : _____, 3- Stable : _____, 4- s/o : _____

Si vous avez modifié vos types d'activités au cours des 5 dernières années, énumérez ceux que vous pratiquiez avant : s/o : _____

E. COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

E-1 Faune

Avez-vous remarqué, sur vos terres ou à proximité des concentrations ou la présence d'animaux sauvages (ex : cerfs de Virginie, sauvagine, etc), veuillez localiser vos observations sur la carte annexée en utilisant des codes appropriés. s/o :

E-2 Commentaires en relation avec le projet

Indiquez ici vos commentaires sur le projet autres que ceux déjà discutés au niveau des impacts appréhendés (ex : aspects socio-communautaires et qualité de vie, accès aux services, écoles, loisirs, etc, développement local et régional, etc.)

E-3 Y-a-t-il des questions sur le projet pour lesquelles vous souhaiteriez avoir d'autres informations? (précisez).

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

ANNEXE 3

***Plans montrant les déplacements
de la machinerie agricole***

Les figures des tronçons 1, 2 et 3 sont disponibles en version papier seulement.

Vous pouvez les consulter dans les centres.

Merci.